

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE SAINT FERRIOL

Séance du 19 septembre 2022

| | |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres en exercice : 10 | Date de la convocation: 12/09/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTY</i> |
| Présents : 10 | Présents : Jean-Jacques MARTY, Incarnation MARTY, Jean-Claude SIRE, Gisèle GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÍNO |
| Votants: 10 | |
| Pour: 10 | Représentés: |
| Contre: 0 | Excusés: |
| Abstentions: 0 | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Jean-Claude SIRE |

Objet: Offre d'achat pour un immeuble communal - DE_022_2022

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un administré a fait une offre d'achat, par écrit, pour l'acquisition d'une remise communale, sise rue des Cerisiers et représentant une partie de la parcelle cadastrée dans la section A n°53. La proposition porte sur un montant de cinq mille Euros (5 000.00 €) net vendeur. Les frais de notaire et les taxes seront à la charge de l'acheteur ainsi que les frais de géomètre pour la division de la parcelle (la parcelle comprend 1 maison et 2 remises).

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition décrite ci-dessus pour la vente de la remise communale correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section A n°53.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré décide :

D'APPROUVER la proposition d'achat de la remise communale pour un montant de cinq mille Euros (5 000.00 €) net vendeur.

AUTORISE M. le Maire à signer à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

AUTORISE M. le Maire à signer à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___